

Chapitre 3

Section 3.04

Comité permanent des comptes publics

Suivi du chapitre 2, Comptes publics de la province, du *Rapport annuel 2017*

Le 28 février 2018, le Comité permanent des comptes publics (le Comité) a tenu des audiences publiques sur le chapitre 2, Comptes publics de la province, du *Rapport annuel 2017* du Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario. Le Comité a déposé un rapport découlant de cette audience à l'Assemblée législative en mai 2018. La version intégrale de ce rapport est consultable à l'adresse www.auditor.on.ca/fr/content-fr/standingcommittee/standingcommittee-fr.html.

Le Comité a formulé deux recommandations et a demandé au Secrétariat du Conseil du Trésor (le Secrétariat) de lui faire rapport avant la fin de septembre 2018. L'état des mesures recommandées par le Comité est présenté à la **figure 1**. Une opinion dissidente des députés du Parti progressiste conservateur est exposée en annexe du rapport.

Nous avons effectué des travaux d'assurance entre le 1^{er} avril et le 4 octobre 2019, et nous avons obtenu du

Secrétariat une déclaration écrite selon laquelle il nous a fourni une mise à jour complète, le 7 novembre 2019, sur l'état des recommandations du Comité.

Conclusion globale

Au 4 octobre 2019, 100 % des recommandations du Comité avaient été pleinement mises en oeuvre.

État détaillé des mesures recommandées

La **figure 2** présente les recommandations et l'état détaillé des mesures prises, qui est fondé sur les réponses du Secrétariat et sur notre examen de l'information fournie.

Figure 1 : Résumé de l'état des mesures recommandées dans le rapport de mai 2018 du Comité

Préparée par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

	Nombre de mesures recommandées	État des mesures recommandées				
		Pleinement mise en oeuvre	En voie de mise en oeuvre	Peu ou pas de progrès	Ne sera pas mise en oeuvre	Ne s'applique plus
Recommandation 1	1	1				
Recommandation 2	1	1				
Total	2	2	0	0	0	0
%	100	100	0	0	0	0

Figure 2 : Recommandations du Comité et état détaillé des mesures prises

Préparée par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Recommandation du Comité	État détaillé
<p>Recommandation 1</p> <p>Que les pratiques comptables du gouvernement et de ses organismes soient conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public lorsque ces pratiques ont une incidence sur les états financiers consolidés de la province.</p> <p>État : Pleinement mise en oeuvre.</p>	<p>Lors de l'exercice 2016-2017, le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario a émis une opinion avec réserve à propos des états financiers consolidés de la province. Selon le Bureau, les états financiers consolidés de la province pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2017 donnaient une image fidèle de la situation, exception faite de deux éléments :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le gouvernement a surévalué l'actif de retraite net lié au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO) et au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (RRSEFPO). • Le gouvernement a constaté et consolidé de façon inappropriée les actifs et passifs des comptes du marché ayant trait à des opérations entre producteurs et distributeurs d'électricité qui sont administrées par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE). <p>De plus, la province a constaté de façon inappropriée, dans ses états financiers consolidés, des actifs liés à des activités à tarifs réglementés, ce qui n'est pas permis aux termes des Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) dans le cas des états financiers du gouvernement. Cet écart par rapport à la norme n'a pas donné lieu à la formulation d'une réserve, parce que les sommes en cause n'avaient pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés.</p> <p>Au cours de l'exercice 2017-2018, le gouvernement actuel a apporté des modifications pertinentes à l'égard de deux aspects clés des états financiers consolidés de la province afin de se conformer aux NCSP :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il a constaté l'intégralité de la moins-value au titre de l'actif de retraite net lié au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, de manière à rendre compte du fait qu'il n'était pas autorisé par la loi à effectuer des prélèvements à même cet actif en date du 31 mars 2018. • Il a exclu les comptes du marché de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) de la situation financière consolidée de la province en 2017-2018, et il a ajusté les soldes correspondants de 2016-2017. • Il a mis fin à l'utilisation inappropriée de la comptabilisation des activités à tarifs réglementés pour certains soldes comptabilisés par la SIERE liés à la réduction des tarifs d'électricité de l'Ontario. <p>Par suite de ces modifications, la vérificatrice générale a émis une opinion sans réserve à propos des états financiers consolidés de la province pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2018.</p> <p>De plus, en 2018, la SIERE a nommé le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario (le Bureau) à titre d'auditeur d'attestation de ses états financiers pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2018. Au cours de l'audit, la SIERE a rajusté rétroactivement ses états financiers de 2017 pour en retirer les comptes du marché et pour mettre fin à l'utilisation de la comptabilisation des activités à tarifs réglementés. Essentiellement, pour ces éléments, la SIERE est revenue aux conventions comptables appliquées dans ses états financiers audités de l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2015. Par suite de ces modifications, le Bureau a émis une opinion sans réserve à propos des états financiers de la SIERE pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2018.</p>

Recommandation du Comité	État détaillé
<p>Recommandation 2</p> <p>Que le Bureau du contrôleur de la province de l'Ontario communique tous les mandats au Bureau de la vérificatrice générale lorsqu'il engage des sociétés du secteur privé pour fournir des avis sur des questions de comptabilité.</p> <p>État : Pleinement mise en oeuvre.</p>	<p>Lors des audits des états financiers consolidés de la province pour les exercices 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019, le Bureau a demandé que la Division du contrôleur provincial lui fournisse des copies des marchés relatifs à des experts-conseils auxquels elle fait appel pour obtenir des conseils et des opinions comptables. La Division du contrôleur provincial a communiqué au Bureau quatre marchés relatifs à des experts-conseils dont elle avait retenu les services pour obtenir des conseils en 2016-2017, deux en 2017-2018 et un en 2018-2019. Ces experts-conseils ont fourni des conseils et une orientation en complément de l'analyse interne menée par la Division du contrôleur provincial à propos de questions comptables importantes.</p> <p>Également, le Secrétariat a accepté de demander que les experts-conseils externes auxquels il a recours pour obtenir des conseils et des opinions comptables rattachés à l'audit des comptes publics par le Bureau informent ce dernier de leur mission, ainsi que l'exige le Code de déontologie des Comptables professionnels agréés de l'Ontario.</p>